
Présidence : Pologne

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1369^e séance plénière)

1. Date : mercredi 13 avril 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 13 h 25

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : MÉCANISME DE MOSCOU INVOQUÉ PAR
45 ÉTATS PARTICIPANTS DE L'OSCE À LA
SUITE DE CONSULTATIONS AVEC L'UKRAINE

Président, M. W. Benedek (Rapporteur dans le cadre du mécanisme de Moscou), M. M. Sassòli (Rapporteur dans le cadre du mécanisme de Moscou), M^{me} V. Bílková (Rapporteuse dans le cadre du mécanisme de Moscou), Roumanie (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de l'Ukraine (annexe 1), Royaume-Uni (annexe 2), États-Unis d'Amérique (annexe 3), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 4), Turquie (annexe 5),

France (annexe 6), Suède (annexe 7), Grèce (annexe 8), Lituanie (annexe 9), Norvège (PC.DEL/562/22), Géorgie (PC.DEL/572/22), Irlande (annexe 10), Italie (annexe 11), Fédération de Russie (annexe 12) (annexe 13), Islande (annexe 14), Danemark (annexe 15), Bulgarie (annexe 16), Slovaquie (annexe 17), Allemagne (annexe 18), Canada (annexe 19), Suisse (PC.DEL/578/22 OSCE+), Espagne (annexe 20), Belgique (annexe 21), Slovénie (annexe 22), Portugal (annexe 23), Estonie, Malte (annexe 24), Lettonie (annexe 25), Biélorussie (PC.DEL/575/22 OSCE+), Finlande (annexe 26), République tchèque (annexe 27), Moldavie (annexe 28), Pays-Bas (annexe 29), France-Union européenne, Ukraine (annexe 30)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ROUMAINE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE
L'ANDORRE, DE L'AUTRICHE, DE LA BELGIQUE, DE LA
BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE
CHYPRE, DE LA CROATIE, DU DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE
L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE
LA FRANCE, DE LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE
L'IRLANDE, DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DU
LIECHTENSTEIN, DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA
MACÉDOINE DU NORD, DE MALTE, DE LA MOLDAVIE, DE
MONACO, DU MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS,
DE LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE,
DU ROYAUME-UNI, DE SAINT-MARIN, DE LA SERBIE, DE LA
SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE, DE LA SUISSE, DE
LA TURQUIE ET DE L'UKRAINE)**

Monsieur le Président,

Je fais la présente déclaration au nom de 46 États participants : Albanie, Andorre, Bosnie-Herzégovine, Canada, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Suisse, Turquie, États membres de l'Union européenne et Ukraine.

Monsieur le Président,

Le mardi 12 avril 2022, les États participants de l'OSCE ont reçu le rapport établi par des experts indépendants dans le cadre du mécanisme de Moscou afin d'évaluer les incidences sur le plan humanitaire et des droits humains qu'ont l'invasion et les actes de guerre perpétrés par la Russie, avec le soutien de la Biélorussie, contre le peuple ukrainien, à l'intérieur des frontières et des eaux territoriales internationalement reconnues de l'Ukraine. Les experts avaient le mandat suivant :

« Établir les faits et les circonstances entourant d'éventuelles contraventions aux engagements pris dans le cadre de l'OSCE, ainsi que les violations et les abus du droit international des droits humains et du droit international humanitaire ;

« Établir les faits et les circonstances entourant d'éventuels cas de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, notamment en raison d'attaques délibérées et aveugles contre des civils et des infrastructures civiles ; et collecter, consolider et analyser ces informations en vue de les présenter aux mécanismes de responsabilité pertinents, ainsi qu'aux cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux qui sont, ou pourraient à l'avenir être, compétents. »

Notre invocation collective du mécanisme de Moscou le 3 mars 2022, avec le soutien de l'Ukraine, reflétait nos préoccupations communes quant à l'incidence de l'invasion russe. Malheureusement, le rapport des experts indépendants confirme nos craintes.

Alors que nos capitales et nos délégations continuent d'examiner le rapport de 99 pages dans le détail, nous souhaitons appeler l'attention sur un certain nombre de constats critiques faits par les experts dans le résumé dudit rapport.

1. « La Mission a constaté des schémas clairs de violations du droit international humanitaire (DIH) par les forces russes dans leur conduite des hostilités ».
2. « Si elles (les dirigeants russes) avaient respecté leurs obligations au titre du DIH relativement à la distinction, à la proportionnalité et aux précautions lors des attaques et concernant en particulier les biens spécialement protégés comme les hôpitaux, le nombre de civils tués ou blessés serait demeuré beaucoup plus faible ».
3. « Une grande partie du comportement des forces russes dans les parties de l'Ukraine qu'elles ont occupées avant et après le 24 février 2022, y compris par l'intermédiaire de leurs supplétifs, les "républiques" autoproclamées de Donetsk et de Louhansk, viole le DIH sur l'occupation militaire ».
4. Le rapport fait état « de preuves crédibles suggérant que de telles violations concernant même les droits humains les plus fondamentaux (interdiction de la torture et autres peines ou traitements inhumains et dégradants) ont été commises principalement dans les zones qui sont sous le contrôle effectif de la Russie ou dans les entités qui sont sous son contrôle général ».

En outre, il existe de fortes indications selon lesquelles les crimes contre l'humanité commis par les forces russes pourraient avoir eu lieu dans le cadre d'attaques généralisées ou systématiques dirigées contre une population civile, le rapport indiquant ceci :

5. « Certaines tendances en matière d'actes violents ne respectant pas le droit international humanitaire (DIH), qui ont été consignées de manière répétée au cours du conflit, comme les assassinats ciblés, les disparitions forcées ou les enlèvements de civils, y compris de journalistes et de fonctionnaires locaux, sont susceptibles de satisfaire à ce critère. Tout acte violent unique de ce type, commis dans le cadre d'une telle attaque et en connaissance de celle-ci, constituerait alors un crime contre l'humanité. »

Quant aux recommandations pour des mesures supplémentaires, le rapport dit ceci :

6. « Le rapport peut orienter les enquêtes plus approfondies d'autres organes sur la responsabilité juridique. Les constatations peuvent également contribuer à établir la responsabilité politique. »

Monsieur le Président,

Nous apprécions le fait que l'Ukraine ait exprimé sa gratitude à la mission d'experts pour le « formidable travail accompli ». Nous tenons également à remercier les professeurs Benedek, Bílková et Sassòli d'avoir travaillé inlassablement pour établir ce rapport dans un délai aussi court. Comme cela a été mentionné, celui-ci devra être examiné et étudié soigneusement, dans l'espace de l'OSCE et au-delà. Ses conclusions générales, cependant, sont présentées de manière claire et convaincante. Il appartient maintenant aux États participants et à la communauté internationale de veiller à ce que nous prenions les mesures nécessaires, y compris assurer un suivi au sein de l'OSCE par une utilisation accrue de ses outils et mécanismes liés à la dimension humaine.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Monsieur le Président, je souhaite faire une déclaration au nom de mon pays en complément de celle que l'Ambassadeur de Roumanie, Stelian Stoian, vient de prononcer au nom des 45 États participants, dont le Royaume-Uni, qui, avec le soutien de l'Ukraine, ont invoqué le mécanisme de Moscou.

Permettez-moi de souhaiter aux professeurs Wolfgang Benedek, Veronika Bílková et Marco Sassòli la bienvenue au Conseil permanent aujourd'hui et de les remercier du travail professionnel et méticuleux qu'ils ont accompli pour établir ce rapport. Nous apprécions grandement le fait d'avoir pu bénéficier, collectivement, de votre expérience et de votre indépendance pour l'élaboration de cet important rapport.

Monsieur le Président, le Royaume-Uni a soutenu vigoureusement la décision commune d'invoquer le mécanisme de Moscou. Nous l'avons fait en raison de nos graves préoccupations à propos de l'impact humanitaire de l'invasion russe et de la possibilité que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité aient été commis. Depuis l'invocation du mécanisme le 3 mars, nous nous sommes entretenus régulièrement au sein de ce Conseil de certains des incidents véritablement choquants qui ont été révélés. Nous avons parlé des faits qui se sont produits à Marioupol, Boutcha, Irpin et Borodianka. Au début de cette semaine, nous avons exprimé notre horreur à propos des événements tragiques qui se sont produits à Kramatorsk : des missiles ont été tirés contre une foule de plus d'un millier de personnes attendant des trains pour fuir l'assaut russe. Plus de cinquante personnes, des civils innocents, des femmes, des hommes et des enfants, auraient été tués dans cette attaque barbare et plus d'une centaine blessées.

Le rapport présenté aujourd'hui par les professeurs Benedek, Bílková et Sassòli montre clairement que nous, et la communauté internationale élargie, avons eu raison d'invoquer le mécanisme de Moscou en réponse à nos préoccupations à propos de l'invasion russe. Le rapport traite – dans ses sections consacrées aux déportations aux sièges, aux couloirs humanitaires, aux attaques ciblées contre des civils et des infrastructures civiles, ainsi qu'à l'incidence sur les groupes vulnérables – de l'impact humain causé directement par les actions de la Russie. Les sections consacrées à deux attaques spécifiques, contre la maternité et l'hôpital pédiatrique de Marioupol, ainsi que contre le théâtre de la ville, nous rappellent dans le détail l'horreur des événements que les habitants de Marioupol continuent, aujourd'hui, de subir, ainsi que le coût de l'agression russe.

Monsieur le Président, le rapport couvre des incidents qui se sont produits entre le 24 février et le 1^{er} avril. Il ne couvre pas les atrocités les plus récentes commises en Ukraine, bien que nous ayons pris note des commentaires des auteurs selon lesquels Boutcha « mérite et nécessite une enquête internationale rigoureuse ». Ce rapport, premier rapport indépendant établi sous les auspices d'une organisation internationale, est important. Il confirme nos inquiétudes, y compris les « schémas clairs de violations du droit international humanitaire (DIH) par les forces russes dans leur conduite des hostilités. »

Ce rapport n'est que le premier parmi, vraisemblablement, de nombreux autres. Nous devons, en tant que communauté internationale, faire rendre des comptes aux responsables des atrocités qui ont été commises en Ukraine, y compris des commandants militaires et d'autres membres du régime de Poutine. Les soldats et les commandants qui donnent ou exécutent des ordres illégaux doivent comprendre que leurs actions seront documentées et qu'ils en seront tenus responsables. Justice sera rendue.

Monsieur le Président, il se peut que la délégation russe s'exprime aujourd'hui. Si c'est le cas, nous pouvons probablement escompter les distorsions, les dénégations et la désinformation habituelles. Mais, comme nous l'avons déclaré précédemment, ce sont les faits qui comptent. C'est précisément la raison pour laquelle une grande majorité des États participants ont demandé, avec le soutien de l'Ukraine, que cette mission d'établissement des faits soit effectuée. C'est en nous fondant sur ces faits que les responsabilités de tous ceux qui violent le droit international humanitaire pourront être établies.

Nous demandons à la Russie, dans les termes les plus fermes possibles, de cesser ses attaques sous toutes leurs formes contre des civils, de retirer ses troupes de la totalité du territoire de l'Ukraine et d'arrêter cette guerre. Le Royaume-Uni continuera de soutenir résolument la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et l'unité de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Merci, Monsieur le Président.

Je souscris moi aussi pleinement à la déclaration que mon distingué collègue, l'Ambassadeur de Roumanie, vient de faire au nom des États qui ont invoqué le mécanisme de Moscou.

Je voudrais commencer par remercier les professeurs Wolfgang Benedek, Veronika Bílková et Marco Sassòli du rapport méticuleux et bien documenté qu'ils ont établi dans le cadre du mécanisme de Moscou de l'OSCE et qui couvre la période initiale, allant du 24 février au 1^{er} avril 2022, de la nouvelle agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Je voudrais également remercier le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme du soutien qu'il a apporté à la mission. Tout en étant soumise à de strictes contraintes de temps, la mission a livré un compte rendu précis et éloquent de ce qu'elle a estimé être des violations et des abus des droits humains commis par la Russie, ainsi que de ses violations du droit international humanitaire. À plusieurs endroits, le rapport donne des détails sur des cas dans lesquels il se peut que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité aient été commis.

Pris dans son ensemble, le rapport dresse un catalogue de l'inhumanité des forces russes en Ukraine. Il présente notamment des preuves que des civils ont été pris pour cible directement, d'attaques contre des établissements médicaux, de viols, d'exécutions, d'actes de pillage et de déportations forcées de civils en Russie. La mission a constaté des « schémas clairs de violations du droit international humanitaire (DIH) par les forces russes » et, comme le professeur Sassòli vient de l'expliquer, « il n'est pas imaginable qu'autant de civils auraient été tués ou blessés et qu'autant d'objets de caractère civil ... auraient été endommagés ou détruits si la Russie avait respecté ses obligations au titre du droit international humanitaire en ce qui concerne la distinction, la proportionnalité et les précautions » (page 93).

Le rapport atteste de nombreuses attaques particulièrement choquantes, comme celle du 9 mars contre la maternité et l'hôpital pédiatrique de Marioupol, déterminant que l'hôpital a été détruit par une frappe russe. La mission a conclu que cette attaque était délibérée, aucun véritable avertissement n'ayant été donné, et qu'elle constituait par conséquent une

« violation manifeste du DIH » – droit international humanitaire – et « un crime de guerre » (page 47). Le Gouvernement russe a soutenu que l'hôpital était utilisé à des fins militaires, mais la mission a rejeté catégoriquement ces allégations.

De la même manière, la mission a estimé que l'attaque perpétrée le 16 mars contre le théâtre dramatique de Marioupol, qui a causé la mort de près de 300 personnes, constituait plus que probablement une violation flagrante du droit international humanitaire et que ceux qui l'ont ordonnée ou exécutée ont commis un crime de guerre. Elle a également réfuté la tentative du Kremlin d'imputer la responsabilité de cette attaque et d'autres à l'Ukraine (pages 47 et 48).

Le rapport illustre avec force toute l'ampleur de la cruauté du Gouvernement russe. Il retrace, par exemple, comment les forces russes ont utilisé l'emblème de la Croix-Rouge, des drapeaux blancs, des drapeaux ukrainiens, des habits civils et même des symboles de l'OSCE pour faciliter leurs opérations militaires (page 43). Il expose des cas dans lesquels les forces russes ont arrêté des civils, dont des journalistes, sans respecter la moindre procédure et en les maltraitant par des méthodes qui s'apparentent à la torture. Un des cas concernait un interprète et fixeur ukrainien de Radio France, qui a été détenu dans le centre de l'Ukraine pendant neuf jours. À ce propos, il est dit ce qui suit dans le rapport : « Maintenu dans une cave glaciale, il a été battu à plusieurs reprises au moyen d'une barre de fer et de crosses de fusils, torturé à l'électricité, privé de nourriture pendant 48 heures et soumis à un simulacre d'exécution » (page 18).

Le rapport fournit également des preuves montrant que les forces russes ont « endommagé largement et systématiquement des établissements de soins de santé ukrainiens, 52 de ces établissements ayant été attaqués entre le 24 février et le 22 mars seulement par des « bombardements indiscriminés et, dans certains cas, pris pour cible intentionnellement », ce qui constitue des crimes de guerre (pages 36 et 37).

Il montre comment les forces russes ont ouvert le feu sur des manifestants pacifiques à Skadovsk, le 16 mars. Il recense 24 cas de détention abusive et de disparition d'élus locaux dans les régions qui sont sous le contrôle des forces russes, ainsi que la détention abusive et la disparition de 21 journalistes et militants de la société civile. Il documente le pillage commis par des soldats russes, qui « constitue une violation du [droit international humanitaire] et un crime de guerre » (page 23). Il recense les cas de personnes qui ont été déplacées de force et les mobilisations illégales de ressortissants ukrainiens à Donetsk et Louhansk. Il examine également comment, le 7 mars, Yuriy Prylypko, chef de l'administration locale autonome dans le village d'Hostomel, et deux bénévoles, Rouslan Karpenko et Ivan Zorya, ont été abattus par des soldats russes alors qu'ils livraient de la nourriture et des médicaments à des résidents locaux. Il se poursuit en ces termes : « Le 13 mars 2022, Oleksander Kononov, un militant pro-ukrainien handicapé de la région de Louhansk, a été abattu chez lui, dans son fauteuil roulant, par des soldats russes ». Avec la sobriété qui lui est propre, le rapport conclut : « Ces incidents semblent difficiles à expliquer par la nécessité militaire. » De fait, j'irais plus loin en affirmant que toute cette guerre a été inutile. Il s'agit d'une guerre menée par choix, d'une guerre cruelle et d'une guerre d'une barbarie monstrueuse.

Monsieur le Président, comme nous le savons tous, la Russie continue de commettre ses atrocités même après la présentation de ce rapport. Depuis que la mission a remis son rapport, le monde a été horrifié par les scènes de meurtres de civils à grande échelle perpétrés

par les forces russes à Boutcha, à Irpin et dans d'autres zones que l'Ukraine a libérées. Les autorités ukrainiennes ont indiqué le 10 avril que plus de 1 200 corps avaient été découverts dans la seule région de Kiev après le retrait des troupes russes. Elles continuent par ailleurs de faire état de cas consternants de violences sexuelles commises par les troupes russes contre des femmes et des enfants dans la région de Kiev et ailleurs. Au cours des huit jours à peine qui se sont écoulés depuis la remise de ce rapport, le monde a été en outre le témoin de l'attaque barbare par missile perpétrée par la Russie contre la gare ferroviaire de Kramatorsk le 8 avril, qui a tué à ce jour 57 civils et blessé quantité d'autres personnes. Selon certaines informations, les forces russes à Marioupol auraient aussi déployé des fours crématoires mobiles, comme je l'ai fait remarquer l'autre jour, pour tenter de dissimuler des atrocités et procéderaient à des déportations et transferts forcés de civils ukrainiens de Marioupol et d'autres zones dont elles ont pris le contrôle depuis le 24 février. Quel autre pays que la Russie penserait à utiliser des fours crématoires mobiles ? La destruction de villes entières et les meurtres de civils se poursuivent à Marioupol, à Kharkiv, à Izioum et dans d'autres villes et localités en raison des frappes aériennes, des tirs de mortier et des bombardements incessants de ces zones par la Russie.

Nous examinons actuellement des rapports selon lesquels les forces russes ont utilisé des matières chimiques au cours d'une attaque contre Marioupol. Selon des informations crédibles, dans le cadre de leur campagne agressive visant à s'emparer de Marioupol, les forces russes pourraient avoir utilisé divers agents antiémétiques, y compris du gaz lacrymogène mélangé à d'autres substances chimiques, qui aggraveraient les symptômes, afin d'affaiblir et de mettre hors d'état de nuire les combattants ukrainiens retranchés et les civils. C'est là un scénario qui suscite notre préoccupation depuis un certain temps et à propos duquel nous avons mis en garde le monde entier à plusieurs reprises. Nous devons maintenant rassembler d'urgence les preuves en la matière afin que les auteurs de ce qui pourrait bien constituer un nouveau crime de guerre en Ukraine soient tenus de rendre des comptes.

Monsieur le Président, le but principal du mécanisme de Moscou dans ce cas était de promouvoir l'établissement des responsabilités pour les abus des droits humains, les violations du droit international humanitaire, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Il est primordial que, conformément au mandat de la mission, toutes les informations recueillies dans ce rapport soient mises à la disposition des mécanismes de responsabilité pertinents, ainsi que des cours ou tribunaux nationaux, régionaux et/ou internationaux qui sont compétents ou pourraient l'être à l'avenir. Je note que le rapport contient des formulations donnant à penser que de nouveaux mécanismes de responsabilité pourraient être créés et vous y avez fait allusion, professeur Benedek. Je suis curieux de savoir si vous avez des recommandations particulières. Malheureusement, de nombreuses autres atrocités seront probablement révélées au cours des jours et des semaines à venir, et les États participants réunis autour de cette table doivent être prêts à persister à utiliser les outils qui sont à notre disposition pour continuer à rassembler des renseignements complets, à recueillir des preuves et à préparer des procès afin que justice soit faite.

Monsieur le Président, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que toute personne responsable soit tenue de rendre des comptes. Les États-Unis continueront de se servir de tout l'éventail des outils et des ressources qui sont à leur disposition pour contribuer aux efforts visant à rassembler des renseignements complets et à établir les responsabilités, de concert avec leurs alliés et leurs partenaires. Nous le devons aux victimes et à la cause de l'humanité en général.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation française, représentant le pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole à la représentante de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

L'UE souhaite la bienvenue aux professeurs Wolfgang Benedek, Veronika Bílková et Marco Sassòli au Conseil permanent et les remercie de leur rapport. Ce dernier a été élaboré conformément au mécanisme de Moscou de l'OSCE, invoqué – avec le soutien de l'Ukraine – par 45 États participants, dont tous les États membres de l'UE, à la lumière de nos graves préoccupations concernant les conséquences sur les droits humains et les répercussions humanitaires de la guerre d'agression brutale et illégale menée contre l'Ukraine par la Russie, que nous condamnons dans les termes les plus fermes.

Nous remercions les experts de leur évaluation impartiale et des efforts qu'ils ont déployés pour rassembler les informations pertinentes, et nous remercions l'Ukraine de son invitation et d'avoir facilité cette tâche immense. Nous notons que l'Ukraine a exprimé sa gratitude aux experts pour le « formidable travail accompli ». Nous remercions également le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'assistance technique qu'il a apportée à la mission. Cette guerre ne se déroule pas uniquement sur le terrain. Il est clair que le Kremlin mène également une campagne de désinformation éhontée afin de cacher les faits des attaques brutales lancées par la Russie contre des civils en Ukraine. Les informations fiables et la collecte de faits n'ont donc jamais revêtu autant d'importance qu'aujourd'hui.

Le rapport identifie des violations des deux côtés, mais sa conclusion est claire : « Les violations commises par la Fédération de Russie sont de loin plus importantes par leur ampleur et leur nature ». Le rapport, malheureusement, dépeint la réalité consternante et dévastatrice de schémas clairs de violations du droit international humanitaire par les forces armées russes dans leur conduite des hostilités. Il confirme également qu'une grande part du comportement affiché par les forces armées russes dans les parties de l'Ukraine qu'elles ont occupées temporairement avant et après le 24 février 2022, y compris par l'intermédiaire de leurs supplétifs dans les oblasts de Donetsk et de Louhansk, enfreint le droit international humanitaire relatif à l'occupation militaire. La mission a trouvé des preuves crédibles suggérant que ces violations, concernant même les droits humains les plus fondamentaux – le droit à la vie, l'interdiction de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains

ou dégradants – ont été commises essentiellement dans les zones qui sont sous le contrôle effectif de la Russie ou dans les entités qui sont sous son contrôle général. En outre, la mission a estimé que si le conflit avait touché tous les habitants de l'Ukraine, il avait eu et continuait d'avoir un impact négatif disproportionné sur les personnes appartenant à des groupes vulnérables, dont les femmes et les enfants, les personnes âgées ou les personnes handicapées. Le rapport identifie également des schémas d'actes violents contraires au droit international des droits humains, tels que des meurtres ciblés, des disparitions forcées ou des enlèvements de civils, notamment de journalistes et d'élus locaux, et il y est dit que tout acte violent unique de ce type, commis dans le cadre d'une telle attaque et en connaissance de celle-ci, constituerait un crime contre l'humanité.

L'UE prend note de l'appel des experts à poursuivre les investigations, en particulier aux fins d'établir les responsabilités pénales individuelles pour crimes de guerre. Comme nous l'avons déjà déclaré, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ne sauraient rester impunis. Nous sommes en particulier choqués et consternés par les rapports faisant état des atrocités massives commises par les forces armées russes à Boutcha et Borodianka ainsi qu'à Irpin, à Hostomel, à Ivankiv et dans d'autres localités qui ont été libérées à présent par l'Ukraine. Nous condamnons fermement le siège épouvantable de Marioupol qui se poursuit et le bombardement constant d'autres endroits, dont Tchernihiv et Kharkiv. Le bombardement brutal et aveugle de civils sans défense, y compris d'enfants, sera une tache de sang de plus sur la conscience de ceux qui ont décidé de mener cette guerre insensée. Ce sera le cas du bombardement de l'hôpital pour enfants de Marioupol, qui, selon les conclusions de la mission, a été détruit par une attaque russe. Ce sera également le cas de l'attaque perpétrée à Kramatorsk la semaine dernière et de l'utilisation d'armes à sous-munitions et d'autres armes interdites par l'ONU dans des quartiers résidentiels. Les auteurs de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, ainsi que tous les agents de l'État et dirigeants militaires responsables, doivent être et seront tenus de rendre des comptes. L'UE soutient toutes les mesures visant à faire en sorte que les auteurs de violations des droits humains et du droit international humanitaire aient à répondre de leurs actes et nous appelons tous les États participants à faire de même. Nous louons les efforts inlassables et les contributions de la société civile et des défenseurs des droits humains à cet effet. Le rapport établi au titre du mécanisme de Moscou de l'OSCE est une contribution essentielle à une première collecte et analyse des faits en vue de la présenter aux mécanismes de responsabilité qui ont, ou pourraient avoir à l'avenir, une compétence en la matière. Il incombe maintenant aux États participants de l'OSCE et à la communauté internationale élargie de veiller à ce que les mesures de suivi indispensables soient prises, notamment en continuant d'utiliser les instruments et les mécanismes de l'Organisation.

Nous demandons de nouveau à la Russie de respecter pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. Nous exigeons que la Russie cesse immédiatement et sans condition ses actions militaires et qu'elle retire toutes ses troupes de l'ensemble du territoire de l'Ukraine. La Russie doit également mettre à disposition d'urgence et sans condition des couloirs sûrs, à la fois pour que les civils puissent être évacués vers d'autres parties de l'Ukraine et pour ceux qui fournissent une aide humanitaire. Nous demandons aussi de nouveau au coagresseur, la Biélorussie, de cesser de faciliter l'agression russe en autorisant les forces armées russes à utiliser son territoire et de se conformer à ses obligations internationales. Nous nous tenons aux côtés de l'Ukraine en ces heures sombres.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

La République de Macédoine du Nord¹, le Monténégro¹ et l'Albanie¹, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.



1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

La Turquie souscrit à la déclaration qu'a prononcée l'Ambassadeur Stelian Stoian, le distingué Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'OSCE. Je voudrais également formuler quelques observations au nom de mon pays.

Nous tenons à remercier les professeurs Wolfgang Benedek, Veronika Bílková et Marco Sassòli de leur rapport sur les conséquences du conflit en Ukraine en matière de droits humains.

Depuis le 24 février 2022, la situation humanitaire en Ukraine s'est aggravée jour après jour. Alors que des millions de personnes ont été déplacées, le nombre de civils qui ont été tués ou blessés et qui souffrent augmente également chaque jour. D'innombrables vidéos et photos de graves violations des droits humains diffusées sur diverses plateformes attestent des atrocités qui sont en train d'être commises.

La dignité humaine prime et devrait toujours primer sur tous les intérêts politiques ou économiques et elle devrait être protégée en toutes circonstances. La prise pour cible de civils innocents et d'infrastructures civiles ne peut jamais être acceptée.

Nous ne pouvons pas ne pas agir face aux rapports choquants faisant état de massacres, de tortures, de viols et de traitements inhumains.

À cet égard, il est indispensable de recueillir des données et des preuves, d'aller à la rencontre des témoins et de vérifier les informations relatives aux violations en cours des droits humains ainsi que d'identifier la désinformation. L'identification des responsables et leur traduction en justice en procédant à une enquête indépendante est notre principale attente.

Dans cet esprit, mon pays est l'un des 45 États participants qui ont invoqué le mécanisme de Moscou.

Le rapport fait état de violations des droits humains perpétrées de part et d'autre mais indique que celles que commet la Fédération de Russie sont d'une nature et d'une ampleur

bien plus importantes. Assurément, le mécanisme de Moscou n'est pas un processus judiciaire. Toutefois, le rapport fournit des données et une analyse juridique précieuses à propos de la situation humanitaire en Ukraine.

À cette occasion, afin d'éviter de nouvelles tragédies humanitaires, nous appelons de nouveau à l'ouverture de couloirs humanitaires sécurisés pour évacuer la population civile et pour répondre aux besoins humanitaires fondamentaux des personnes qui sont bloquées dans des régions telles que Marioupol.

Nous demandons de nouveau un cessez-le-feu immédiat.

Une solution politique est nécessaire d'urgence. L'élan positif acquis au cours de la réunion tenue récemment à Istanbul devrait être maintenu. Nous soutenons tous les efforts diplomatiques visant à mettre fin à cette tragédie humanitaire.

Monsieur le Président,

Nous soulignons une fois de plus que nous rejetons l'assaut en cours de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Nous soutenons fermement la préservation de la souveraineté, de l'unité politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales.

Nous vous demandons de bien vouloir joindre notre déclaration au journal de la séance.

Merci.



1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Monsieur le président,

La France s'aligne sur la déclaration prononcée par la Roumanie au nom des 45 États participants qui ont invoqué le mécanisme de Moscou et sur l'intervention de la délégation de l'Union européenne. Elle souhaite également faire les commentaires suivants à titre national.

La France a pris avec un vif intérêt connaissance du rapport préparé par les professeurs Wolfgang Benedek, Veronika Bílková et Marco Sassòli. Ce rapport fait suite au déclenchement du mécanisme de Moscou de l'OSCE à l'initiative de 45 pays dont la France. Ce nombre record atteste de la très vive préoccupation de la grande majorité des États participants face aux atrocités et exactions commises par la Russie depuis le déclenchement de sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Il témoigne également de notre volonté de mettre collectivement en œuvre les mécanismes prévus au sein de notre organisation pour nous assurer du respect des engagements pris par les États participants.

Nous saluons le rapport qui vient de nous être présenté et qui est le fruit d'un travail exemplaire, réalisé dans un délai très court et des conditions difficiles. Après la publication de ce rapport particulièrement bien documenté, il ne s'agit plus d'exprimer des craintes ou des inquiétudes, mais bien de dénoncer et condamner des actions et des faits concrets, qui constituent autant de preuves des violations du droit international et du droit international humanitaire par la Russie. Le constat fait par les experts dans ce rapport est sans appel : ils confirment « constater des schémas clairs de violations du droit international humanitaire par les forces russes dans la conduite des hostilités », dont certaines, concluent-ils, pourraient probablement être qualifiées de crime contre l'humanité. Le rapport identifie des violations des deux côtés, mais sa conclusion est claire : « Les violations commises par la Fédération de Russie sont de loin plus importantes par leur ampleur et leur nature » alors que « la Russie est l'agresseur et donc responsable de toutes les souffrances humaines en Ukraine ». Ce rapport attribue sans contestation possible la responsabilité de cette guerre d'agression à la Russie qui, aux côtés de ses supplétifs, viole les dispositions du droit international relatif à l'occupation militaire d'un pays souverain. Autre constat terrible dressé par les experts : si la Russie et ses supplétifs avaient respecté leurs obligations au titre du droit international humanitaire, lequel prohibe les attaques dirigées contre la population civile et les biens de caractère civil, le nombre de civils tués ou blessés serait resté bien inférieur.

Monsieur le président,

Ce rapport est une étape clé dans les efforts de la communauté internationale pour lutter contre les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme et leur impunité. Nul doute que ses conclusions alimenteront les enquêtes en cours dans le but d'établir formellement les responsabilités juridiques et politiques des atrocités commises par les forces russes sur le territoire ukrainien.

Fidèle à ses valeurs, la France ne détournera pas le regard face à ces atrocités et exactions. La France reste résolument engagée aux côtés des Ukrainiens, de ses partenaires internationaux et des juridictions internationales pour lutter contre l'impunité d'actes insoutenables pouvant être constitutifs de crimes de guerre mais aussi de crimes contre l'humanité. Elle est pleinement mobilisée pour apporter un appui concret aux efforts déployés par les autorités ukrainiennes et par les juridictions internationales, notamment la Cour pénale internationale, dans le cadre des enquêtes qu'elles ont engagées dans le contexte de la guerre en Ukraine.

La France soutiendra les enquêtes pour que la justice soit faite sur Kramatorsk, sur Boutcha, sur toutes les atrocités commises par l'agresseur russe. À la suite des exactions commises à Boutcha, une équipe technique du ministère de l'Intérieur français, chargée d'apporter son expertise en matière d'identification et de recueil de preuves aux autorités ukrainiennes, est arrivée en Ukraine lundi 11 avril. En accord avec les autorités ukrainiennes, cette équipe pourra également contribuer à l'enquête de la Cour pénale internationale, à laquelle la France contribue financièrement et par l'envoi de magistrats et d'enquêteurs.

Au fil des semaines depuis le lancement de sa guerre d'agression contre l'Ukraine, la Russie multiplie les démentis outrés et les manœuvres de désinformation dans l'espoir, vain au demeurant, de dissimuler l'étendue et l'horreur de ses crimes. Le rapport qui vient de nous être présenté et qui est établi sur des faits concrets – les faits importent ! – est une contribution importante pour disqualifier la propagande abjecte que la Russie s'emploie à propager, y compris et en particulier au sein de cette enceinte.

Monsieur le président,

La France reste totalement engagée pour mettre fin à cette guerre d'agression dont le coût humain et l'impact humanitaire sont chaque jour plus graves. Face à l'horreur et face à la dévastation de l'agression russe, menée avec la complicité de la Biélorussie, la France réaffirme sa solidarité et son soutien à l'Ukraine et aux Ukrainiens. Nous soutenons ceux qui en Russie et en Biélorussie continuent de trouver, malgré la répression, les moyens de rejeter ce conflit mené en leur nom et d'exprimer leur opposition à la guerre. Ces actions sont nécessaires pour rompre avec la logique de haine dans laquelle Vladimir Poutine veut enfermer les Ukrainiens, les Russes et les Biélorusses.

Je vous prie d'annexer cette déclaration au journal du jour.



1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE

La Suède souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Elle souscrit aussi pleinement à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur de Roumanie au nom des 45 États participants qui ont invoqué le mécanisme. Je voudrais également formuler quelques brèves observations à titre national.

Avant tout, nous remercions les experts, les professeurs Benedek, Bílková et Sassòli, de leur travail professionnel, impartial et objectif, ainsi que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'assistance technique qu'il a fournie à la mission. Nous tenons également à saluer les efforts inlassables et les contributions de la société civile et des défenseurs des droits humains.

Comme vous l'avez tous lu et comme vous l'avez tous entendu de la bouche des experts, le rapport confirme la réalité épouvantable et dévastatrice de l'existence de schémas clairs de violations du droit international humanitaire par les forces armées russes. De plus, il fournit des preuves confirmant que les violations commises par la Fédération de Russie concernent même les droits humains et les principes les plus fondamentaux tels que le droit à la vie ou l'interdiction de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Permettez-moi aussi de répéter ce qui a déjà été déclaré par le représentant de l'Union européenne et d'autres qui sont intervenus avant moi car on ne peut le souligner suffisamment fort : les auteurs de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité doivent être et seront tenus de rendre des comptes, tout comme les agents de l'État et les dirigeants militaires responsables de tels actes. Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ne sauraient rester impunis.

Nous nous tenons aux côtés de l'Ukraine en ces heures sombres.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous demande de vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION GRECQUE

La Grèce souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne et à la déclaration conjointe prononcée par la Roumanie au nom de 46 États participants. Je souhaiterais également formuler quelques brèves observations supplémentaires au nom de mon pays.

La Grèce a pris systématiquement et sans équivoque la défense de l'Ukraine dans cette guerre injustifiée et injustifiable.

La protection de tous les civils est une priorité majeure en vertu du droit international humanitaire et du droit des droits humains.

Nous condamnons fermement tous les crimes horribles commis contre des civils innocents et non armés dans de nombreuses villes et localités ukrainiennes telles que Boutcha, Kramatorsk et Marioupol.

Nous demandons qu'une enquête complète et approfondie soit menée sur ces crimes et que leurs auteurs soient traduits en justice.

Un des sujets qui nous préoccupe particulièrement est celui de la protection de la communauté grecque établie de longue date en Ukraine, qui compte plus de 100 000 personnes et qui s'est installée en particulier dans le sud du pays, dans les régions de Marioupol et d'Odessa.

Nous avons souligné à plusieurs reprises qu'il était urgent d'envoyer une aide humanitaire à ceux qui souffrent et de créer des couloirs humanitaires pour l'évacuation des civils.

À cet égard, le Ministre grec des affaires étrangères, M. Nikos Dendias, s'est rendu récemment à Odessa pour accompagner l'aide humanitaire devant être livrée au peuple ukrainien, y compris aux Grecs de la diaspora.

Le Ministre Dendias avait annoncé initialement son intention de prendre personnellement la tête d'une mission humanitaire à Marioupol, en coordination avec le Comité international de la Croix-Rouge. Toutefois, les conditions de sécurité sur le terrain

ont fait que ce plan n'a pas pu être mis à exécution. Il est à espérer que cette mission pourra être effectuée bientôt, lorsque la situation sur le terrain permettra un passage en sécurité.

Permettez-moi d'exprimer une nouvelle fois la gratitude de mon pays à l'OSCE et, personnellement à la Secrétaire générale, M^{me} Helga Schmid, pour avoir hébergé le personnel du consulat général de Grèce dans les locaux de la Mission spéciale d'observation en Ukraine à Marioupol et facilité son évacuation en sécurité.

Enfin, nous exprimons l'espoir que la séance d'aujourd'hui permettra d'engager le processus d'une enquête complète sur les crimes commis contre des civils.



1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LITUANIENNE

Monsieur le Président,

La délégation lituanienne souscrit à la déclaration commune faite au nom des États participants qui ont invoqué le mécanisme de Moscou et à celle qui a été faite au nom de l'Union européenne. Je voudrais cependant ajouter quelques observations à titre national.

Permettez-moi de m'associer aux autres intervenants pour remercier M. Wolfgang Benedek, M^{me} Veronika Bílková et M. Marco Sassòli du professionnalisme et du dévouement dont ils ont fait preuve pour établir, dans un délai très court et dans des circonstances difficiles, le rapport de fond au titre du mécanisme de Moscou de l'OSCE.

Les conclusions du rapport qui nous a été présenté aujourd'hui ont confirmé des schémas clairs de violations du droit international humanitaire commises par les forces russes dans leur conduite des hostilités. La mission a également trouvé des preuves crédibles semblant indiquer que des violations concernant les droits humains les plus fondamentaux ont été commises, essentiellement dans les zones étant sous le contrôle effectif de la Russie ou dans les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle global. Pris conjointement, des actes tels que l'assassinat ciblé, la disparition forcée ou l'enlèvement de civils, y compris de journalistes et d'élus locaux, sont susceptibles d'être considérés comme une attaque généralisée ou systématique dirigée contre une population civile. Comme cela vient d'être dit, tout acte violent de ce type, commis dans le cadre d'une attaque militaire contre l'Ukraine et en connaissance de celle-ci, constitue un crime contre l'humanité.

Le rapport a confirmé clairement que l'invasion militaire non provoquée de la Russie contre l'Ukraine avait occasionné des souffrances et des destructions qui n'ont plus été vues en Europe depuis des décennies.

Nous sommes résolus à tenir la Russie responsable de la guerre injustifiée et non provoquée qu'elle mène ainsi que de toutes les atrocités qu'elle commet. Nous avons souligné d'emblée qu'aucun des responsables de l'agression et des atrocités commises en Ukraine n'échappera à ses responsabilités, y compris personnelles. Tous ceux qui donnent les ordres criminels de commettre ces crimes, qui exécutent ces ordres, qui tentent de nier ces crimes de guerre ou de les blanchir devraient être tenus de rendre des comptes.

En réaction à cet acte d'agression que la Russie commet contre l'Ukraine, la Lituanie, comme de nombreux autres États réunis autour de cette table, prend des mesures juridiques pour veiller à ce que l'impunité ne l'emporte pas.

La Lituanie a été le premier État à saisir le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité perpétrés par la Russie et la Biélorussie. De nombreux autres pays nous ont emboîté le pas et l'enquête du CPI est à présent en cours et bénéficie de notre soutien. Il est d'une urgence capitale de recueillir et de préserver des preuves, surtout après les atrocités commises par les forces militaires russes à Boutcha et dans d'autres villes d'Ukraine. Nous devrions utiliser tous les moyens disponibles pour déterminer les responsabilités. Étant donné qu'il existe déjà de nombreux mécanismes de collecte de preuves, il est très important qu'ils soutiennent tous de façon coordonnée l'enquête menée par le Procureur.

À l'initiative de la Lituanie, une équipe commune d'enquête composée de représentants ukrainiens, polonais et lituaniens a été créée dans le cadre d'Eurojust, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale. D'autres États, qui ont ouvert des enquêtes nationales sur ces crimes de guerre, pourraient envisager de rejoindre l'équipe.

Au niveau national, le parquet général de la Lituanie a ouvert une enquête pénale en vertu du Code pénal lituanien, sur la base de la compétence universelle, concernant le crime d'agression commis par les régimes russe et biélorusse contre l'Ukraine, ainsi que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qu'ils ont commis en Ukraine. Dernièrement, de concert avec la police lituanienne, le parquet général de la Lituanie a ouvert un site Web dédié (<https://report.epolicija.lt/>) sur lequel toute personne disposant d'informations à propos de ces crimes peut les communiquer.

Ni la Russie ni la Biélorussie ne resteront impunies pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qu'elles commettent. Elles seront tenues de rendre des comptes pour leurs actions brutales.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION IRLANDAISE

L'Irlande souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne, et je fais les brèves observations ci-après à titre national.

L'Irlande se félicite du rapport de la mission d'experts établie au titre du mécanisme de Moscou. Nous regrettons profondément qu'une telle mission ait été nécessaire et remercions les experts (les professeurs Wolfgang Benedek, Veronika Bílková et Marco Sassòli) de leur rapport, que nous étudions en détail.

Nous avons tous vu les images de cette guerre sur nos écrans et ce rapport couche sur papier la sordide réalité de ces atrocités. Les conclusions du rapport sont amplifiées par les nouvelles horreurs et les abus persistants des droits humains dont nous sommes informés quotidiennement.

Monsieur le Président,

Les conclusions du rapport, sont horripilantes à lire, en particulier en ce qui concerne les pertes civiles et le droit international humanitaire.

La citation selon laquelle la mission a « trouvé des preuves crédibles suggérant que de telles violations concernant même les droits humains les plus fondamentaux (droit à la vie, interdiction de la torture et autres peines ou traitements inhumains et dégradants) ont été commises » est l'une des plus révélatrices de toutes.

Il ne peut y avoir d'impunité pour ceux qui s'en prennent aux civils. Il ne peut y avoir d'impunité pour ceux qui bombardent intentionnellement des hôpitaux, des abris et d'autres endroits dans lesquels les civils sont clairement les plus vulnérables et exposés. Il ne peut y avoir d'impunité pour ceux qui bombardent une gare dans laquelle des civils tentent de fuir une ville.

Il n'y aura pas d'impunité pour de telles actions : les responsables seront tenus de rendre des comptes.

Comme les experts de la mission le reconnaissent, il sera nécessaire de poursuivre les investigations. La documentation des horreurs de cette guerre constituera un élément

important de la suite de nos activités et ce rapport sera, nous en sommes convaincus, un atout inestimable pour ceux qui œuvrent dans le cadre d'autres mécanismes d'établissement des responsabilités. On ne saurait trop insister sur l'importance de ce travail.

Nous saluons l'Ukraine pour son approche de ce rapport et invitons la Fédération de Russie à en étudier les conclusions.

Monsieur le Président,

Je réaffirme que l'Irlande condamne dans les termes les plus fermes possibles les actions de la Russie. Nous l'appelons à mettre fin immédiatement et sans condition à ses actions militaires, à retirer ses troupes de l'ensemble du territoire de l'Ukraine et à participer à un dialogue et une diplomatie véritables en faveur de la paix.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1369

13 April 2022

Annex 11

FRENCH

Original: ITALIAN

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ITALIENNE

Monsieur le Président,

L'Italie souscrit pleinement aux déclarations faites par l'Union européenne et la Roumanie au nom des États participants qui ont invoqué le Mécanisme de Moscou et souhaite formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Il y a seulement une semaine, au cours d'une autre séance spéciale du Conseil permanent, nous avons condamné les crimes commis à Boutcha et dans d'autres régions libérées par l'armée ukrainienne et exprimé l'horreur qu'ils nous inspiraient. Depuis lors, d'autres horreurs ont malheureusement été découvertes et d'autre atrocités révélées.

Une fois de plus, nous demandons instamment à la Russie de cesser immédiatement cette guerre injustifiée et injustifiable, de mettre fin à la violence contre les civils et de retirer ses forces armées d'Ukraine.

L'Italie a soutenu résolument d'emblée les initiatives internationales visant à identifier et à punir les responsables des violations du droit international humanitaire et des droits humains. Au sein de l'OSCE, nous étions parmi les 45 États participants qui ont invoqué le Mécanisme de Moscou. Nous remercions les experts de la mission qui ont travaillé sans relâche sur le rapport présenté aujourd'hui. Il apporte une contribution importante pour déterminer les responsabilités et punir les auteurs des crimes atroces commis en Ukraine. Comme nous l'avions annoncé, l'Italie veillera à assurer un suivi adéquat.

Nous regrettons vivement l'absence de coopération de la partie russe avec la mission d'experts et réaffirmons avec force que la Russie sera appelée à rendre des comptes pour ses violations du droit international humanitaire et des droits humains.

Veuillez joindre la présente déclaration au journal de la séance. Merci.



1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Tout d'abord, je voudrais dire quelques mots au sujet des modalités d'organisation de la séance spéciale du Conseil permanent d'aujourd'hui.

Nous sommes indignés pas les contraintes de temps artificielles imposées par la Présidence polonaise pour l'examen du rapport élaboré dans le cadre du mécanisme de Moscou. Nous sommes certains que les délais serrés pour la convocation de cette séance n'ont pas permis à toutes les délégations, dont la nôtre, d'analyser de manière approfondie ce long rapport, qui n'a été présenté qu'hier après-midi, et ce bien qu'il soit consacré en majeure partie à la Russie.

Il semblerait qu'un examen sérieux de cet opus n'ait pas été envisagé du tout. Il est conçu pour remplir l'objectif politique de base consistant à accuser par défaut.

Or, les représentants de l'Ukraine, de même que leurs agents traitants étrangers, étaient très certainement en possession du texte du document dès le 5 avril et ont pu l'étudier à loisir. Dans ces circonstances, le comportement malhonnête adopté par la Présidence en convoquant cette séance spéciale à la hâte et sans respecter les procédures en vigueur (selon les règles, la séance aurait dû être « ordinaire ») ne résiste pas à l'analyse et n'ajoute certainement pas foi à son rôle supposé d'« intermédiaire impartial ». La gestion « technique » par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme soulève également des questions, mais c'est là le sujet d'un débat distinct.

Venons-en à présent au mécanisme de Moscou proprement dit. Nous restons convaincus que cet instrument n'est depuis longtemps plus d'aucune utilité. Son utilisation répétée et particulièrement sélective ces dernières années a confirmé qu'il est employé pour exercer des pressions politiques sur des États de l'OSCE plutôt que pour procéder à des analyses objectives et impartiales.

La nomination cynique, en qualité d'expert de la mission, de Wolfgang Benedek, professeur de triste réputation, qui a établi par le passé des rapports hautement politisés sur la Russie et la Biélorussie dans le cadre du mécanisme, entérine également cette conclusion.

Pourquoi alors disposer d'une liste de plus de 60 experts quand il y a M. Benedek, l'« homme de toutes les saisons » ? Et quelle « objectivité » peut-on attendre d'un expert de la République tchèque, pays qui soutient ouvertement le régime de Kiev et lui fournit des armes ? je ne parlerai pas du représentant de la Suisse, État qui a cessé depuis longtemps d'adhérer à son statut officiel neutre. Nous n'escomptions donc pas aujourd'hui à priori des évaluations objectives et équilibrées. Nous n'avons pas été surpris du tout par ce que nous avons vu, le manque de professionnalisme et la partialité de la prétendue mission d'experts étant tout simplement extraordinaires.

Le rapport ouvertement partial est une tentative de faire passer la responsabilité des crimes commis pendant huit ans par les autorités ukrainiennes contre les résidents des républiques populaires de Donetsk et de Louhansk des formations armées ukrainiennes à la Russie. Ce rapport se fonde uniquement sur la propagande gratuite que nous avons entendue ces dernières années de la part de l'Ukraine et des pays occidentaux et que nous avons réfuté de manière indiscutable. Le document contient des références à des sources douteuses, tels que des médias et des blogueurs obscurs, et il truffé de l'expression « hautement probable », de données non étayées, d'interprétations unilatérales et de termes non consensuels. Des points de vue différents sur nombre des sujets abordés dans le rapport sont écartés sans explication. Les auteurs se convainquent ainsi eux-mêmes, dès les premières pages, qu'ils ont des « informations fiables ». Il ne fait aucun doute que le but est de reprendre ces affabulations douteuses par la suite, mais, cette fois-ci, en tant que « données de l'OSCE ». Soyez avertis : nous comptons nous y opposer fermement. Ce « rapport » ne peut servir de source d'informations crédibles.

Nous ne parlerons même pas des tentatives de faire fi des réalités et de « vendre » aux lecteurs la version ukrainienne des causes profondes de la crise en Ukraine en répétant les litanies à propos de la prétendue « occupation de la Crimée et des régions de Donetsk et de Louhansk par la Russie de 2014 à 2022 ».

Dans le même temps, les pseudo-analystes passent presque complètement sous silence – voire, dissimulent – les crimes commis par le régime de Kiev dans les territoires des républiques populaires de Donetsk et de Louhansk. En fait, les auteurs du rapport – Wolfgang Benedek, Veronika Bílková et Marco Sassòli – se sont éloignés de ce qu'étaient les buts et les objectifs initiaux du mécanisme de Moscou lors de sa création en 1991. Par leur « travail », ils ont dévalué les efforts et les intentions constructives de nos prédécesseurs à l'OSCE en exécutant maladroitement les ordres politiques opportunistes de leurs protecteurs.

Compte tenu de ce que j'ai dit, nous considérons que le mécanisme de Moscou et les conclusions de ce rapport sont, à la fois juridiquement et politiquement, nulles et non avenues pour la Fédération de Russie.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance spéciale du Conseil permanent de l'OSCE de ce jour.

Merci de votre attention.

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Je souhaite faire usage brièvement du droit de réponse. Nous avons entendu aujourd'hui de nombreuses observations et accusations étranges, absurdes et tout sauf diplomatiques qu'il est en dessous de notre dignité de commenter.

Je voudrais cependant me concentrer sur l'une d'entre elles. Il s'agit de la déclaration de la distinguée représentante de l'Union européenne qui, si je m'en souviens bien, a tenu littéralement les propos ci-après – veuillez m'excuser si la citation n'est pas totalement correcte, mais en voici l'essentiel : « Nous demandons instamment à la Russie de participer à toutes les enquêtes indépendantes sur les crimes dont elle est responsable et de faciliter ces enquêtes. »

À cet égard, je me réfère à la source principale – le document qui a établi le mécanisme de Moscou, à savoir le Document de Moscou de 1991. Il est clairement précisé, à son paragraphe 6, ce qui suit : L'État invitait coopérera pleinement avec la mission d'experts et lui facilitera la tâche. »

Le fait est que nous n'avons invité personne nulle part. C'est un point de principe qui met à mal la logique de tous ceux qui accusent la Russie de ne pas coopérer avec les auteurs du document que le Conseil permanent a examiné aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention et demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance spéciale du Conseil permanent de ce jour.



1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ISLANDAISE

Monsieur le Président,

L'Islande souscrit à la déclaration faite par la Roumanie et à celle qu'a prononcée l'Union européenne.

Je souhaite cependant formuler quelques brèves observations au nom de mon pays.

L'Islande figure parmi les 45 États de l'OSCE qui ont invoqué le mécanisme de Moscou pour examiner les conséquences sur les droits humains et les répercussions humanitaires qu'ont l'invasion et les actes de guerre commis par la Fédération de Russie, avec le soutien de la Biélorussie, contre l'Ukraine et son peuple, à l'intérieur des frontières et des eaux territoriales internationalement reconnues du pays.

L'invocation du mécanisme de Moscou est une mesure qu'il était indispensable de prendre. Aujourd'hui, nous avons écouté le compte rendu de nos experts sur les violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire commises en Ukraine à la suite de l'invasion.

Je vous remercie tous, chers professeurs Benedek, Bílková et Sassòli, d'avoir travaillé inlassablement pour établir ce rapport en aussi peu de temps. Permettez-moi également d'exprimer ma gratitude au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme pour avoir facilité le travail de la mission.

Monsieur le Président,

La mission d'établissement des faits a confirmé nos craintes et les comptes rendus des civils et des médias. Les violations des droits humains sont attestées ; les civils, c'est clair, ont été largement pris pour cible dans cette guerre que la Russie mène par choix, soutenue par la Biélorussie. Le terme « effroyable » est trop faible pour qualifier les nombreux incidents mentionnés ici aujourd'hui.

Nous avons tous espéré, grâce à nos engagements communs et à notre respect du droit international, que de telles horreurs ne se produiraient jamais plus en Europe. Des femmes, des enfants et des personnes âgées désespérées ont été contraintes de fuir leur foyer.

D'autres personnes, bien trop nombreuses, n'ont pas été aussi chanceuses. Elles ont perdu la vie bloquées dans des villes assiégées sans moyen de fuir. Des pères sont restés en Ukraine pour défendre leur pays contre un agresseur qui ne respecte aucun principe, n'honore aucun engagement et n'a aucun égard pour la vie humaine.

Nous ne pouvons que répéter notre appel à la Russie à mettre fin aux atrocités, à retirer ses forces d'Ukraine et à remplir ses obligations et ses engagements.

Monsieur le Président,

Les conclusions de ce rapport doivent être prises au sérieux et utilisées pour faire en sorte que des comptes soient rendus. Cela nécessite un suivi immédiat de la part de l'OSCE en continuant d'utiliser ses outils et mécanismes dans le domaine de la dimension humaine.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1369

13 April 2022

Annex 15

FRENCH

Original: ENGLISH

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DANOISE

Merci, Monsieur le Président.

Le Danemark souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne et la déclaration commune faite par la Roumanie au nom de 46 États participants de l'OSCE. Permettez-moi, néanmoins, de formuler quelques observations supplémentaires au nom de mon pays.

Le Danemark est pleinement solidaire de l'Ukraine et du peuple ukrainien. Nous condamnons dans les termes les plus fermes possibles l'acte d'agression flagrant commis par la Russie contre l'Ukraine.

Nous tenons à remercier les professeurs Benedek, Bílková et Sassòli de leur rapport minutieux et impartial ainsi que de leurs interventions au Conseil permanent aujourd'hui.

Malheureusement, le rapport confirme nos craintes et l'existence de schémas clairs de violations du droit international humanitaire par les forces russes dans leur conduite des hostilités en Ukraine. Des violations des droits humains même les plus fondamentaux ont été commises.

Il ne saurait y avoir d'impunité pour de tels actes. Le rapport est une première étape importante vers la redevabilité pour l'Ukraine. Le chemin pourrait être encore long. Mais les crimes de guerre ne resteront pas impunis.

Nous demandons à la Russie de cesser les hostilités immédiatement et sans condition, de retirer l'ensemble de ses troupes de l'Ukraine et de respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du pays à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BULGARE

Monsieur le Président,
Distingués collègues,

La Bulgarie s'aligne pleinement sur la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne et sur la déclaration commune faite au nom des 46 États participants, dont la Bulgarie, qui ont invoqué le mécanisme de Moscou.

Par ailleurs, permettez-moi de faire les commentaires ci-après à titre national.

Nous remercions la Présidence polonaise d'avoir convoqué cette séance spéciale du Conseil permanent à l'occasion de la présentation du rapport de la mission d'établissement des faits créée à la suite de l'invocation, le 3 mars 2022, du mécanisme de Moscou par l'Ukraine, soutenue par 45 États participants.

Nous apprécions grandement le travail accompli par les éminents experts de la mission, les professeurs Wolfgang Benedek, Veronika Bílková et Marco Sassòli, en vue de réunir et évaluer les informations et les faits pertinents en se fondant sur diverses sources. Il est de la plus haute importance de faire la lumière sur la situation sur le terrain s'agissant des violations du droit international humanitaire et du droit des droits humains, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis en Ukraine depuis le début de l'invasion russe le 24 février 2022. Nous nous félicitons du rapport en tant qu'outil précieux offrant une base équilibrée, objective et impartiale pour la poursuite du dialogue et de nos actions.

Nous condamnons vivement les atrocités massives qui auraient été commises par les forces armées russes en Ukraine, compte tenu en particulier de leur impact négatif disproportionné sur les personnes appartenant à des groupes vulnérables, dont les femmes, les enfants et les personnes âgées. Comme de nombreux autres États participants, nous sommes choqués et consternés par les actes de violence horribles perpétrés contre des civils à Marioupol, à Boutcha, à Kramatorsk, à Irpin et dans beaucoup d'autres endroits en Ukraine. Les auteurs de ces crimes doivent être traduits devant la justice internationale et tenus de rendre des comptes.

Nous demandons à la Fédération de Russie de cesser immédiatement son agression contre l'Ukraine, de retirer ses forces armées du territoire ukrainien et de respecter

l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SLOVAQUE

Monsieur le Président,

La Slovaquie souscrit pleinement à la déclaration prononcée précédemment par l'Union européenne. Permettez-moi toutefois de faire quelques commentaires supplémentaires à titre national.

Nous tenons à remercier les professeurs Benedek, Bílková et Sassòli pour le travail impartial, indépendant et minutieux qu'ils ont accompli dans le temps très court dont ils disposaient.

Nous remercions également l'Ukraine d'avoir facilité cette importante tâche.

Même si, d'après les experts, des violations du droit international humanitaire et du droit des droits humains ont été commises des deux côtés, il est clair que les violations commises par la Fédération de Russie sont de loin plus graves et plus importantes par leur ampleur et leur nature. La mission a également constaté des schémas clairs de violations du droit international humanitaire par les forces russes dans leur conduite des hostilités.

Monsieur le Président,

Les photos, les vidéos et les témoignages absolument horribles de Boutcha, d'Irpin, d'Hostomel et d'autres localités ne nous sont parvenus qu'après la date officielle d'achèvement du rapport.

Le fait que la Russie diffuse des mensonges et de la désinformation à propos de ces atrocités, non seulement sur les réseaux sociaux mais également par les voies officielles, est honteux et ignoble.

La Slovaquie soutient toutes les mesures visant à ce que les auteurs de violations des droits humains et du droit international humanitaire soient tenus de rendre des comptes. Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par les forces russes doivent être et seront documentés, et leurs responsables traduits en justice. Il n'y a pas d'impunité pour des crimes aussi horribles.

En conclusion, permettez-moi de citer la Présidente slovaque, Zuzana Čaputová :
« Un agresseur reste un agresseur même s'il en fait porter la responsabilité à la victime. »

Je vous remercie.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1369

13 April 2022

Annex 18

FRENCH

Original: GERMAN

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Monsieur le Président,
Très chers collègues,

L'Union européenne et la Roumanie ont déjà déclaré leur soutien, également en notre nom, aux travaux de la commission qui a été créée dans le cadre du mécanisme de Moscou. Dans un délai très court et dans des conditions difficiles, les professeurs Benedek, Bílková et Sassòli ont présenté un rapport exhaustif sur des violations du droit international humanitaire et des éléments portant à croire que des violations des droits humains, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont été commis. Je tiens à les en remercier explicitement au nom du Gouvernement fédéral, qui a contribué au déclenchement du mécanisme de Moscou.

Je tiens aussi à remercier tous les Ukrainiens qui ont contribué au rapport en décrivant les terribles expériences qu'ils ont vécues dans cette guerre. Et enfin, nous adressons nos remerciements aux organisations non gouvernementales qui ont préservé les preuves et les ont mises à disposition pour ce rapport.

Monsieur le Président,

Grâce à ce travail, nous disposons à présent d'un rapport détaillé et équilibré mais en même temps atroce. Il atteste de violations massives du droit international humanitaire et des droits humains internationaux commises par les forces armées de la Fédération de Russie. Il vient confirmer les violations dont on avait déjà connaissance à la lumière des preuves disponibles, par exemple les attaques contre l'hôpital des enfants et le théâtre de Marioupol. De nombreuses victimes – des enfants, des femmes et des personnes âgées – proviennent de groupes particulièrement vulnérables de la population ukrainienne.

Le rapport identifie des schémas clairs de violations du droit. Certaines des attaques particulièrement éhontées de la Russie contre la population civile n'ont pu être évoquées que brièvement dans le rapport, comme celle de Boutcha, ou n'ont pas encore été documentées, comme celle de Kramatorsk. La période d'observation couverte par le mécanisme de Moscou est peut-être limitée dans le temps. Mais notre attention ne l'est pas. La justice n'est pas limitée dans le temps. Il n'y a pas de prescription pour les meurtres.

Le rapport décrit des situations qui nécessitent d'être éclaircies davantage, mais dont on peut déjà penser, sur la base des preuves disponibles actuellement, que la Fédération de Russie n'a pas respecté ses obligations de protéger la population civile. Les auteurs dressent le constat qu'un nombre aussi élevé de victimes civiles aurait été inconcevable si la Russie avait respecté ses obligations.

Les experts présentent les aspects à propos desquels des éclaircissements supplémentaires doivent être obtenus. Le Gouvernement fédéral, en coopération avec ses partenaires internationaux et l'Ukraine, mettra tout en œuvre pour qu'une enquête approfondie soit effectuée sur ces crimes et que leurs auteurs soient identifiés afin qu'ils répondent de leurs actes devant des tribunaux nationaux et internationaux. Nous continuerons également à soutenir le BIDDH dans les efforts qu'il déploie pour documenter les violations des droits humains.

Le mécanisme de Moscou offre une base impartiale et factuelle pour la poursuite du dialogue et de nos actions. Il a été créé par consensus et de bonne foi par tous les États participants pour remplir les engagements auxquels ils ont souscrit en commun dans la dimension humaine. Les professeurs Benedek, Bílková et Sassòli ont été sélectionnés sur une liste d'experts éminents et chargés d'établir un rapport indépendant.

Les experts se sont vu confier le mandat « d'identifier les violations et abus du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire ». Ils ont analysé les combats menés entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. Le rapport équilibré identifie des violations des deux côtés, mais sa conclusion est claire. Je cite : « Les violations commises par la Fédération de Russie sont de loin plus importantes par leur ampleur et leur nature ».

Contrairement à la Fédération de Russie, l'Ukraine a répondu aux questions des experts. Cela fait, le Gouvernement ukrainien semble avoir pris de nouvelles mesures pour appliquer le droit international humanitaire, par exemple s'agissant du traitement des prisonniers de guerre. Cette volonté de combler des lacunes me paraît exemplaire. Malheureusement, une telle introspection n'est pas perceptible du côté russe.

Monsieur le Président,

Les guerres doivent être menées dans le respect du droit international humanitaire et en protégeant les droits humains internationaux. Cette guerre n'aurait toutefois jamais dû être menée par la Russie. Elle est et reste une violation du droit international. Elle est et reste une guerre d'agression, menée par la partie russe de façon brutale et inhumaine. La guerre doit cesser, et cela immédiatement.

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Monsieur le Président,

Le Canada souscrit pleinement à la déclaration conjointe prononcée par la Roumanie au nom des 45 États invocateurs du mécanisme de Moscou et de l'Ukraine.

Je voudrais exprimer notre profonde gratitude à l'équipe d'experts pour avoir travaillé sans relâche afin d'établir ce rapport minutieux dans un délai aussi court. Il s'agissait d'une demande importante des États invocateurs et nous apprécions grandement le fait que vous ayez bien voulu entreprendre cette tâche. Le travail accompli par les professeurs Benedek, Sassòli et Bílková dans le cadre de cette mission est extrêmement précieux et constitue une étape indispensable pour faire en sorte que la Russie réponde de ses crimes.

Monsieur le Président,

Le 24 février, le Président Poutine a lancé sa prétendue « opération spéciale » sous le prétexte fallacieux de protéger la population en Ukraine et, en particulier, les habitants russophones du pays. La délégation russe n'a de cesse de promouvoir ce discours dans cette enceinte, discours qui contraste de façon saisissante avec ce que nous voyons tous et les informations qui nous parviennent du terrain. Nous avons écouté, semaine après semaine, les déclarations prononcées par la Russie au titre des affaires courantes sous des intitulés provocateurs et ses allégations absurdes de crimes que l'Ukraine commettrait contre son propre peuple, dont ses russophones. Aujourd'hui, le rapport de la mission prouve que le discours tenu par la Russie et ses allégations sont indiscutablement faux.

Il est important de souligner que les pages de ce rapport décrivent des souffrances incommensurables et des vies brisées et détruites. Beaucoup sont trop jeunes pour comprendre ce qui se produit, et personne ne devrait jamais avoir à subir de telles atrocités au cours d'une vie. Il convient de préciser que toutes ces violations récentes du droit international qui provoquent cette immense souffrance et qui sont décrites dans le rapport sont le fait de Vladimir Poutine.

Monsieur le Président,

La mission a constaté des schémas clairs de violations du droit international humanitaire par les forces russes, faisant un nombre considérable de morts et de blessés civils. Le rapport atteste ce qui suit :

1. Les forces russes ont fait un usage disproportionné et aveugle de la force dans leurs attaques.
2. Les forces russes ont utilisé de façon indiscriminée des moyens tels que des armes à sous-munitions, des bombes et des missiles non guidés ainsi que de l'artillerie lourde dans des zones densément peuplées.
3. Les forces russes ont attaqué des civils et des biens de caractère civil tels que des maisons, des hôpitaux, des écoles, des bâtiments résidentiels, des stations d'approvisionnement en eau et des réseaux électriques, qui sont autant d'infrastructures critiques indispensables à la survie des civils.
4. L'attaque menée par la Russie contre la maternité et l'hôpital pour enfants de Marioupol constitue une violation manifeste du droit international humanitaire et ses auteurs ont commis un crime de guerre.
5. L'attaque menée par la Russie contre le théâtre dramatique de Marioupol, où des civils avaient trouvé refuge et sur lequel il était indiqué clairement qu'il abritait des enfants, constitue très probablement une violation éhontée du droit international humanitaire et ceux qui l'ont ordonnée ou exécutée ont commis un crime de guerre.

La Russie, protectrice autoproclamée des russophones d'Ukraine, a tué ces mêmes russophones et détruit leurs vies. La mission a trouvé des preuves crédibles que la Russie, membre permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation Nations Unies, avait violé les droits de la personne, y compris le droit à la vie.

Toutefois, nous n'en sommes qu'aux débuts de la mise au jour de l'ampleur réelle des crimes commis par la Russie en Ukraine. Les terribles événements de Boutcha se sont produits après la fin officielle de cette enquête, mais comme l'indique le rapport, « s'ils étaient confirmés, de tels meurtres constitueraient des violations éhontées du droit international humanitaire et des crimes de guerre ». Le rapport indique également que les schémas d'actes de violence commis par les forces russes pourraient probablement être qualifiés d'attaques généralisées ou systémiques dirigées contre une population civile qui constitueraient des crimes contre l'humanité.

Nous n'avons pas besoin d'en dire plus pour décrire les horreurs perpétrées par les forces russes depuis le 24 février, date à laquelle le Président Poutine a lancé sa guerre illégale et injustifiable contre l'Ukraine. Nous avons tous vu ces horreurs.

Nous disposons à présent de la documentation pour soutenir ce que nous avons vu. Les dirigeants de la Russie et ses forces doivent être tenus responsables, tant sur le plan juridique que politique. Ce rapport est un pas important dans ce sens.

Monsieur le Président,

Nous reconnaissons que, bien que les violations du droit international commises par la Russie aient été considérées dans le rapport comme de loin plus importantes par leur nature, leur ampleur et leur nombre, des problèmes ont été recensés du côté ukrainien également, notamment, en ce qui concerne la façon dont certaines forces ukrainiennes traitaient les prisonniers de guerre, laquelle était incompatible avec les Conventions de Genève. Toutes les violations présumées du droit international humanitaire doivent faire l'objet d'enquêtes et les responsables doivent répondre de leurs actes. Nous sommes encouragés par la réponse de l'Ukraine au rapport et par la façon dont elle a déjà pris des mesures pour résoudre les problèmes signalés par la mission.

Tout en faisant face à la menace existentielle de l'invasion du Président Poutine et à la brutalité des tactiques disproportionnées et aveugles de la Russie, les Ukrainiens de tous horizons, qu'ils parlent ukrainien ou russe, se sont tenus côte à côte pour résister aux envahisseurs du Président Poutine et se soutenir mutuellement en ces temps difficiles. Comme l'indique le rapport, l'Ukraine a déployé des efforts considérables pour protéger et préserver les sites du patrimoine culturel, y compris du patrimoine russe. Ces sites ont été attaqués par les forces russes, ce qui est également prohibé par le droit international humanitaire.

Soyons clairs, la Russie est l'agresseur dans ce conflit. Nous demandons instamment à la Russie d'emboîter le pas à l'Ukraine en prenant des mesures pour remédier aux problèmes soulevés par la mission.

Nous réitérons notre appel à un cessez-le-feu inconditionnel et au retrait immédiat de toutes les troupes russes du territoire souverain de l'Ukraine.

Nous nous tenons aux côtés de l'Ukraine et de son peuple.

Merci, Monsieur le Président, et merci aux experts. Je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ESPAGNOLE

Merci, Monsieur le Président.

L'Espagne souscrit pleinement à la déclaration prononcée par l'Union européenne. Je voudrais toutefois faire quelques brefs commentaires à titre national.

L'invasion de l'Ukraine en février dernier est un acte de guerre injustifié et qui n'a donc aucune légitimité en vertu du droit international. La souveraineté d'un État est violée et d'autres violations graves du droit international humanitaire, lequel est contraignant en tout temps et en toutes circonstances conformément aux Conventions de La Haye de 1899 et de 1907 ainsi qu'à la Convention de Genève de 1949 et à son protocole additionnel de 1977, qui étend la protection de la population civile au personnel médical, militaire et civil dans tous les conflits armés, sont en train de se produire.

C'est la raison pour laquelle l'Espagne s'est prononcée en faveur de l'invocation du mécanisme de Moscou.

L'action de la Fédération de Russie est contraire aux principes de l'OSCE et n'est en aucune façon justifiée par une cause juste ni par des circonstances licites, le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies interdisant l'emploi de la force. Les pays qui se conforment à cette Charte sont non seulement tenus de maintenir la paix, mais aussi de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États Membres, établissant l'obligation de régler les différends par des moyens pacifiques et l'interdiction d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres États.

L'Espagne soutient les initiatives visant à traduire les responsables de cette action devant la justice internationale et demande à la Fédération de Russie de mettre fin immédiatement à cette agression.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci beaucoup.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1369

13 April 2022

Annex 21

Original: FRENCH

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BELGE

Monsieur le Président,

La Belgique s'aligne sur la déclaration conjointe et la déclaration prononcée par l'Union européenne et souhaite, compte tenu de l'importance de l'occasion, ajouter quelques mots à titre national.

Alors que la guerre d'agression russe contre l'Ukraine se poursuit, il est essentiel de documenter les violations graves du droit international humanitaire et les violations graves et abus du droit international des droits humains. Nous tenons à remercier les professeurs Benedek, Bílková et Sassòli pour leur travail de qualité et pour avoir entrepris cette évaluation dans des circonstances extrêmement difficiles.

Le rapport a révélé l'existence de schémas clairs de violations systématiques du droit international humanitaire par les forces armées russes. Les auteurs de ces violations doivent être tenus responsables de leurs actes. Nous examinerons les résultats et conclusions du rapport en détail. Le rapport permettra d'informer les enquêtes plus approfondies d'autres organismes chargés d'établir les responsabilités pénales individuelles, et contribuera par ailleurs à établir la responsabilité des autorités russes.

Monsieur le Président, je vous saurais gré de bien vouloir joindre cette déclaration au journal du jour. Je vous remercie.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1369

13 April 2022

Annex 22

FRENCH

Original: ENGLISH

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SLOVÈNE

Merci, Monsieur le Président.

Il n'y a pas grand-chose à ajouter aujourd'hui à ce que nous avons dit conjointement dans la déclaration de l'Union européenne et dans la déclaration commune des 46 États participants qui ont invoqué le mécanisme de Moscou, ainsi qu'à ce que mes autres collègues ont déjà déclaré à titre national.

La Slovénie est l'un des 46 États participants qui ont invoqué le mécanisme de Moscou.

Nous remercions les professeurs Benedek, Bílková et Sassòli du rapport minutieux et équilibré qu'ils ont établi en peu de temps conformément au mandat qui leur a été confié et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme pour son assistance technique.

Comme cela a déjà été dit, tenant compte de sources gouvernementales, intergouvernementales et non-gouvernementales, des comptes rendus des médias, des entretiens, des vidéos et des photos datant de jusqu'à la fin mars – mais pas des derniers massacres commis par les forces armées russes à Boutcha et Kramatorsk, ainsi que d'autres nouvelles dérangeantes qui nous parviennent quotidiennement de la guerre en Ukraine – la mission a été, malheureusement, en mesure de confirmer l'existence de schémas clairs de violations du droit international humanitaire touchant même les droits humains les plus fondamentaux et des éléments du droit international des droits humains.

Les assassinats ciblés, les enlèvements de civils et les disparitions forcées qui ont été signalés pourraient constituer des crimes contre l'humanité.

Monsieur le Président,

Nous devons continuer de tout mettre en œuvre pour rassembler des preuves de ces crimes de guerre et de ces crimes contre l'humanité, et enquêter de manière indépendante et impartiale sur toutes les allégations d'atrocités afin que justice soit rendue aux victimes et que l'Ukraine connaisse une paix durable.

Les auteurs doivent être et seront tenus de rendre des comptes conformément au droit international. Aucun d'eux ne devrait rester impuni.

Nous sommes heureux de pouvoir contribuer à ce travail, en particulier au travers de la mission d'enquête menée au titre du mécanisme de Moscou.

C'est la raison pour laquelle la Slovénie soutient cette mission – car les faits importent.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1369

13 April 2022

Annex 23

FRENCH

Original: ENGLISH

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION PORTUGAISE

Monsieur le Président,

Le Portugal s'aligne sur la déclaration prononcée par l'Union européenne et a souscrit à la déclaration faite par les pays qui ont invoqué le mécanisme de Moscou, mais permettez-moi d'ajouter quelques brèves remarques à titre national.

Nous tenons à remercier l'équipe d'experts pour son travail effectué dans des conditions aussi difficiles et pour le rapport déjà distribué et présenté ici aujourd'hui. Il faudra davantage de temps pour procéder à une évaluation détaillée des faits sur le terrain et à des enquêtes approfondies sur la responsabilité juridique. Nous pouvons néanmoins déjà souligner quelques éléments.

Bien que certaines conclusions du rapport soient nécessairement préliminaires, ce document vient à point nommé. Établi conformément au mécanisme de Moscou de l'OSCE, il s'agit du premier rapport international à constater clairement des schémas de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains en Ukraine. En particulier, le rapport souligne l'importance, par leur ampleur et leur nature, des violations commises par la Fédération de Russie et ses supplétifs à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et de la guerre d'agression qu'elle mène contre le pays.

Le Portugal soutient pleinement les enquêtes internationales sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis en Ukraine. Nous soulignons l'importance qu'il y a de rassembler et de préserver les preuves de ces crimes ignominieux et la nécessité de traduire leurs auteurs en justice. Le rapport établi au titre du mécanisme de Moscou est une contribution précieuse à cette entreprise.

Le Portugal condamne vivement l'invasion et la guerre d'agression brutale et injustifiée lancées par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, avec la participation de la Biélorussie. Nous réaffirmons notre profonde solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien.

Merci.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1369

13 April 2022

Annex 24

FRENCH

Original: ENGLISH

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MALTAISE

Monsieur le Président,

Nous souscrivons à la déclaration prononcée par la délégation de l'Union européenne, mais permettez-moi de mentionner juste quelques points.

Je me joins à mes collègues pour remercier les professeurs Benedek, Bílková et Sassòli de leur rapport exhaustif établi dans des circonstances difficiles. Il illustre clairement l'importance des mécanismes de l'OSCE relatifs aux droits humains dans la surveillance du respect de ces droits et des libertés fondamentales dans l'espace de l'Organisation.

Le rapport des experts indépendants reflète la sombre crise à laquelle notre espace est confronté. Attaquer des cibles civiles telles que des hôpitaux, des écoles et des zones résidentielles est considéré comme une violation grave du droit international humanitaire et va à l'encontre de ce qui a été convenu dans le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

Un tel comportement n'a pas sa place dans une Europe moderne et démocratique. Aussi nous associons-nous aux autres intervenants pour condamner ces crimes horribles et appeler à ce que ces atrocités cessent.

Il est indispensable que chacun des auteurs soit traduit en justice et tenu de rendre des comptes pour les crimes de guerre commis en Ukraine. À cette fin, nous nous félicitons de la référence faite par les rapporteurs aux mécanismes de responsabilité et de leurs recommandations à cet égard.

En conclusion, Malte réaffirme son soutien indéfectible à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et s'associe à ses partenaires pour demander à la Russie de mettre fin à ses opérations militaires en Ukraine. En outre, nous appelons toutes les parties à rechercher un règlement pacifique du conflit, qui est la seule voie à suivre si nous voulons maintenir la sécurité et la stabilité de l'Europe.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1369

13 April 2022

Annex 25

FRENCH

Original: ENGLISH

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE

Merci, Monsieur le Président.

La Lettonie souscrit pleinement à la déclaration prononcée par l'Union européenne et à celle qu'a faite la Roumanie au nom de l'Ukraine et des 45 États participants qui ont invoqué le mécanisme de Moscou. Toutefois, permettez-moi d'ajouter les commentaires ci-après à titre national.

Avant tout, je tiens à remercier l'équipe d'experts – les professeurs Wolfgang Benedek, Veronika Bílková et Marco Sassòli – pour leur rapport exhaustif.

S'agissant de ce rapport, je n'ai qu'une seule observation à formuler.

Alors que l'économie de la Russie ploie sous les sanctions les plus sévères qui lui aient jamais été imposées en raison de la guerre qu'elle mène contre l'Ukraine et des atrocités qu'elle commet contre son peuple, il semble que les principaux articles exportés par la Russie restent les violations des droits humains.

Nous devons arrêter ces exportations tout comme celles du charbon, du pétrole et du gaz russes.

Il y a quelques instants, le distingué représentant de la Russie s'est déclaré mécontent du fait que le langage utilisé dans le rapport ne soit pas un langage consensuel.

Il n'y a jamais eu non plus de consensus en faveur de la guerre que la Russie mène contre l'Ukraine.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1369

13 April 2022

Annex 26

FRENCH

Original: ENGLISH

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FINLANDAISE

Merci, monsieur le Président.

La Finlande souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne et à la déclaration commune prononcée par le distingué Ambassadeur de Roumanie au nom de 46 États participants.

Permettez-moi d'ajouter les observations ci-après à titre national.

Nous remercions chaleureusement les rapporteurs du mécanisme de Moscou, les professeurs Benedek, Bílková et Sassòli, de leur inlassable travail. Nous apprécions grandement le professionnalisme et l'objectivité de votre rapport, dont les conclusions sont très claires.

Vous avez « constaté des schémas clairs de violations du droit international humanitaire par les forces russes dans leur conduite des hostilités ».

Qui plus est, vous avez réuni des preuves crédibles de violations du droit international des droits humains « concernant même les droits humains les plus fondamentaux », essentiellement dans les zones étant sous le contrôle de la Russie.

Bien que vous ayez noté dans votre rapport que certaines des violations ayant été recensées étaient attribuables à l'Ukraine, celles commises par la Russie sont « de loin plus importantes par leur ampleur et leur nature ».

Monsieur le Président,

Je tiens à réaffirmer que la Finlande condamne, dans les termes les plus fermes possibles, l'attaque non provoquée de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une grave violation du droit international.

Les images horribles qui nous parviennent de villes ukrainiennes telles que Boutcha nous ont tous choqués au plus haut point. Et comme mentionné dans le rapport et par le professeur Benedek dans sa déclaration liminaire, ces atrocités n'ont été révélées qu'après la clôture officielle des investigations de la mission.

Monsieur le Président,

Aucune de ces atrocités ne sera oubliée. Il ne peut y avoir d'impunité – les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent être tenus de rendre des comptes.

À cet égard, il importe que les conclusions du rapport établi au titre du mécanisme de Moscou soient utilisées dans des enquêtes plus détaillées sur la responsabilité juridique.

La Finlande soutient l'enquête menée par Cour pénale internationale (CPI). L'enquête de la CPI porte à la fois sur des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Monsieur le Président,

La Finlande accorde une grande importance au mécanisme de Moscou de l'OSCE. C'est un outil important pour assurer la responsabilité en relation avec les engagements pris dans le cadre de l'Organisation.

Nous tenons à souligner que les États participants ont tous confirmé à Moscou en 1991, et leurs chefs d'État ou de gouvernement l'ont confirmé à nouveau à Astana en 2010, que « les engagements contractés dans le domaine de la dimension humaine sont un sujet de préoccupation directe et légitime pour tous les États participants ».

Nous remercions l'Ukraine d'avoir invité les experts à élaborer ce rapport.

La boîte à outils de l'OSCE devrait être utilisée pleinement pour examiner les effets de l'attaque dévastatrice de la Russie contre l'Ukraine.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Monsieur le Président,

La République tchèque souscrit pleinement à la déclaration prononcée par la Roumanie au nom des pays qui ont déclenché le mécanisme de Moscou et à la déclaration faite par l'Union européenne. Permettez-moi d'ajouter quelques commentaires à titre national. Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour la rapidité avec laquelle le rapport a été soumis à l'examen du Conseil permanent. Il ne doit y avoir aucun retard dans nos efforts visant à prévenir de nouvelles atrocités.

L'invasion militaire de grande envergure et non provoquée de l'Ukraine par la Russie représente une violation sans précédent de tous les principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et des droits humains en général. Elle constitue une gifle à l'humanité.

Permettez-moi de souligner, comme de nombreux intervenants l'ont déjà fait avant moi, que toute violation du droit international humanitaire entraîne une responsabilité en droit pénal international. Nous suivons de près les violations des droits humains commises dans les territoires ukrainiens occupés et restons déterminés à porter des cas concrets devant les instances internationales compétentes.

Nous apprécions beaucoup le travail effectué par le panel d'experts indépendants du mécanisme de Moscou de l'OSCE. Au nom de la République tchèque, nous tenons à vous remercier, chers professeurs Benedek, Bílková et Sassòli, du travail minutieux que vous avez effectué dans le peu de temps disponible. Votre rapport confirme malheureusement nos pires craintes en ce sens qu'il donne un aperçu choquant des nombreux abus des droits humains commis en Ukraine à la suite de l'invasion militaire russe non provoquée et de grande envergure. Ces atrocités doivent être punies. Nous sommes certains que votre rapport offrira une base solide pour la poursuite des enquêtes et le suivi des procédures judiciaires.

Nous apprécions également beaucoup l'engagement résolu de la société civile ukrainienne, qui a fourni activement des informations, des preuves de première main et des témoignages pour le rapport. Nous salons aussi le courage de la société civile ukrainienne, élément clé dans la transition démocratique et la transformation de ce pays. La République

tchèque continue de soutenir les nombreuses organisations de la société civile ukrainienne qui poursuivent même en temps de guerre leur travail extrêmement précieux.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MOLDAVE

Monsieur le Président,

La République de Moldavie s'aligne sur la déclaration commune prononcée par l'ambassadeur de Roumanie au nom des États participants qui ont invoqué le mécanisme de Moscou et à la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne, mais nous souhaitons également intervenir à titre national.

Excellences,
Chers collègues,

La République de Moldavie s'est jointe à 44 autres pays pour invoquer le mécanisme de Moscou afin de répondre aux graves préoccupations à propos des violations du droit international des droits humains commises au cours de l'agression non provoquée et injustifiée lancée par la Russie contre l'Ukraine et de ses horribles conséquences humanitaires.

Permettez-moi de m'associer aux autres intervenants pour remercier la mission d'experts du travail primordial qu'elle a accompli dans le cadre du mécanisme de Moscou de l'OSCE. Nous sommes reconnaissants aux experts de leur approche professionnelle et du rapport de fond qu'ils ont établi dans un délai très court et des circonstances extrêmement tendues.

Il ressort clairement de ce rapport que nos craintes étaient justifiées. Il documente minutieusement les faits sur la base de constats dressés sur le terrain et d'informations cohérentes fournies par des ONG, des journalistes et des victimes. Il apporte également de multiples preuves des attaques aveugles menées par les forces armées russes contre des civils innocents et des bâtiments civils dans différentes localités d'Ukraine, ainsi que de nombreuses atrocités, destructions et violations graves des droits humains et du droit international des droits humains, qui ne sauraient se justifier.

Tous ces faits doivent donner lieu à une enquête appropriée effectuée par des organismes professionnels et les mécanismes de responsabilité compétents, aux niveaux national et international, dans les semaines à venir. Tous les auteurs de ces crimes doivent être tenus de rendre des comptes.

Monsieur le Président,

Malheureusement, nous continuons d'être les témoins d'attaques militaires, de souffrances humaines terribles et de pertes de vies. Et je tiens à réitérer l'appel de la Moldavie à la Russie à cesser immédiatement toutes les hostilités et à retirer ses troupes du territoire ukrainien. C'est la seule façon de mettre fin à cette guerre terrible.

La Moldavie soutient fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous vous demandons de bien vouloir joindre notre déclaration au journal de la séance.

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES PAYS-BAS

Merci, Monsieur le Président.

Les Pays-Bas souscrivent pleinement à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de la Roumanie au nom des pays qui ont invoqué le mécanisme de Moscou et à la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne, mais souhaitent ajouter quelques éléments à titre national.

Nous remercions les trois éminents experts et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) pour l'excellent travail qu'ils ont accompli en dépit des circonstances très difficiles, des restrictions d'accès et des délais très courts. Les Pays-Bas attendent avec intérêt d'étudier plus en détail ce rapport bien équilibré. Nous soutenons pleinement l'initiative de la Présidence polonaise de convoquer cette séance extraordinaire du Conseil permanent le plus tôt possible après la publication du rapport, compte tenu de l'urgence de la situation en Ukraine.

Nous déplorons profondément le fait que la Fédération de Russie continue à nier la validité et l'importance du mécanisme de Moscou, comme l'illustrent à la fois le rapport et la déclaration que la délégation russe vient de prononcer.

Nous ne cessons d'entendre la délégation russe parler de la nécessité de respecter les procédures de l'OSCE et d'accorder le respect voulu aux faits et aux documents. Mais ces propos sonnent de plus en plus creux. Parce que, lorsqu'il s'agit d'examiner son propre comportement, la Fédération de Russie continue de se cacher, comme l'a montré une fois de plus sa réaction à cette enquête particulière menée dans le cadre du mécanisme de Moscou.

Comme d'autres l'ont dit avant moi, nous considérons que l'application du mécanisme de Moscou dans ce cas s'inscrit dans le cadre d'un effort international beaucoup plus large visant à obtenir justice et faire en sorte que les auteurs rendent des comptes pour leurs actes. Le BIDDH, le système des Nations Unies et la Cour pénale internationale ont tous un rôle important à jouer à cet égard. Le rapport dont nous débattons aujourd'hui n'est qu'une première étape dans l'application de tous les instruments que la communauté internationale peut utiliser dans un effort concerté pour s'assurer que les auteurs de ces crimes odieux n'échappent pas à la justice.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

1369^e séance plénière

Journal n° 1369 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

La délégation ukrainienne exprime sa gratitude aux professeurs Wolfgang Benedek, Veronika Bílková et Marco Sassòli, qui ont agi en qualité d'experts auprès de la mission établie dans le cadre du mécanisme de Moscou de l'OSCE et chargée par 45 États participants de l'OSCE et l'Ukraine de rendre compte des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis pendant la guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine.

Nous apprécions grandement votre travail professionnel et indépendant, qui a abouti au rapport exhaustif que vous avez présenté au Conseil permanent ce matin.

Les constats et les conclusions du rapport attestent clairement que les violations massives du droit international humanitaire et du droit international des droits humains, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par la Russie sur le territoire souverain de l'Ukraine sont d'une ampleur dont la communauté internationale n'a plus été le témoin en Europe depuis des décennies et qu'il est urgent d'agir pour arrêter l'État agresseur.

Nous prenons note du fait que la Fédération de Russie ait refusé de coopérer avec la mission d'experts, ce qui ne peut clairement être interprété que comme une reconnaissance par la Russie de sa pleine responsabilité dans la guerre d'agression qu'elle a lancée contre l'Ukraine et ses conséquences.

Le rapport de 94 pages fournit des preuves solides de l'énorme quantité d'atrocités commises par la Russie en Ukraine, mais nous trouvons important de mentionner certaines des violations constatées par la mission d'experts et de ses conclusions :

- Le conflit armé international a commencé avec l'attaque illégale de la Russie contre l'Ukraine ; la Russie est l'agresseur et elle est donc responsable de toutes les souffrances humaines en Ukraine ;
- L'occupation de certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk par la Fédération de Russie depuis 2014 est un fait reconnu ;

- Les forces armées russes utilisent incontestablement des armes à sous-munitions, des munitions à fort pouvoir détonant, telles que des grosses bombes ou de gros missiles, des missiles non guidés, des pièces d’artillerie et des mortiers, des lance-roquettes multiples et des bombes muettes larguées par des avions, et on les soupçonne de recourir à des armes incendiaires et des bombes au phosphore blanc, thermobariques ou à vide dans des zones densément peuplées ;
- Dans la plupart des cas, les angles d’attaque, les munitions utilisées et les biens touchés démontrent clairement que les attaques visant des civils ou des biens de caractère civil sont attribuables à la Russie ;
- La mission est consternée par le fait incontestable que l’invasion russe de l’Ukraine depuis le 24 février 2022 ait tué ou blessé des milliers de civils, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l’intérieur du pays ayant dépassé la barre des dix millions ;
- Parmi les nombreux cas de violations claires du droit international humanitaire (DIH) et de crimes de guerre, les attaques contre la maternité et le théâtre dramatique de Marioupol sont considérées comme les violations les plus flagrantes ; ceux qui en ont donné l’ordre ou qui les ont perpétrées ont commis un crime de guerre ;
- La mission a constaté que si le conflit avait certes touché tous les habitants de l’Ukraine, il avait eu un impact particulièrement négatif sur les personnes appartenant à des groupes vulnérables, comme les femmes, les enfants, les personnes âgées ou les personnes handicapées ;
- Les forces armées russes ont arrêté des civils, dont des journalistes, sans respecter la moindre procédure appropriée, et les ont maltraités par des méthodes assimilables à la torture ;
- De nombreuses allégations ont été soulevées selon lesquelles des soldats russes auraient commis des viols, y compris des viols collectifs, dans plusieurs régions d’Ukraine. La mission a rappelé que le viol ou d’autres formes de violence sexuelle pouvaient constituer un crime contre l’humanité ou un crime de guerre ;
- La commission par les troupes russes d’actes violents contraires au droit international des droits humains, tels que des assassinats ciblés, des disparitions forcées ou des enlèvements de civils, y compris de journalistes et de fonctionnaires locaux, a été documentée à plusieurs reprises ;
- Presque toutes les violations du droit international humanitaire concernant le traitement des civils ukrainiens et étrangers, ainsi que les violations des droits humains, y compris le droit à la vie et l’interdiction de la torture et autres peines ou traitements inhumains et dégradants, commises par la Russie se sont produites dans des lieux contrôlés par celle-ci. En conséquence, conformément au concept fonctionnel de l’occupation, ces violations se sont produites en territoire occupé par la Russie ;

- L'utilisation par les troupes russes de l'emblème de la Croix-Rouge sur des véhicules militaires non médicaux, de drapeaux ukrainiens et d'uniformes ou de véhicules de l'armée ou de la police ukrainiennes, de drapeaux blancs, de vêtements civils et de symboles de l'OSCE pour faciliter leurs opérations militaires constituent des violations du droit international humanitaire.

Monsieur le Président,

La délégation ukrainienne tient à appeler spécialement l'attention de l'OSCE et de ses États participants sur la conclusion de la mission quant à la nécessité d'une enquête internationale sérieuse, sur place, pour mener des investigations, je cite : « sur les exécutions sommaires d'un grand nombre de civils pendant l'occupation russe des villages situés à proximité de Kiev, en particulier Boutcha, et à l'occasion du retrait des forces russes. Il y a des photos et des vidéos de civils tués dans les rues en ayant en partie les mains liées et des rapports sur une ou plusieurs fosses communes. Ces preuves portent à croire qu'il s'agit d'un crime de guerre majeur et d'un crime contre l'humanité commis par les forces russes. » Nous comptons sur l'engagement actif du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme sur cette question, conformément à son mandat.

Distingués collègues,

Comme souligné dans le rapport, je cite : « la Mission a constaté des schémas clairs de violations du DIH par les forces russes pour nombre des questions sur lesquelles son enquête a porté. Cela concerne en particulier leur conduite des hostilités. Il n'est pas imaginable qu'autant de civils auraient été tués ou blessés et qu'autant de biens de caractère civil, y compris des maisons, des hôpitaux, des biens culturels, des écoles, des immeubles résidentiels à plusieurs étages, des bâtiments administratifs, des établissements pénitentiaires, des postes de police, des installations d'approvisionnement en eau et des réseaux électriques auraient été endommagés ou détruits si la Russie avait respecté ses obligations au titre du droit international humanitaire en ce qui concerne la distinction, la proportionnalité et les précautions dans la conduite des hostilités en Ukraine. »

Nous considérons que le rapport établi au titre du mécanisme de Moscou représente une contribution importante aux efforts de la communauté internationale pour prévenir l'impunité et faire en sorte que justice soit rendue en veillant à ce que tous les commanditaires et les auteurs des crimes de la guerre d'agression menée contre l'Ukraine par la Russie, de ses crimes de guerre, de ses crimes contre l'humanité et d'autres violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme soient tenus de rendre des comptes.

Distingués collègues, nous n'avons pas seulement pour obligation commune de traduire en justice tous les responsables de crimes. Nous avons également pour obligation commune d'empêcher la Fédération de Russie de commettre de nouveaux actes barbares contre le peuple ukrainien. Malheureusement, la guerre d'agression menée par Poutine devient de jour en jour plus toxique.

Plus tôt cette semaine, les formations armées russes dans les zones temporairement occupées ont menacé d'utiliser des armes chimiques contre les défenseurs ukrainiens de Marioupol. Nous devons prendre ce genre de menace aussi au sérieux que possible. La déclaration d'une telle intention constitue déjà un acte criminel.

La Russie a préparé le terrain pour l'utilisation de telles armes il y a longtemps. Et les conséquences seraient horribles. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que cette intention ne soit jamais concrétisée. C'est la raison pour laquelle nous devons agir maintenant. Et nous devons agir vigoureusement.

Je voudrais conclure ma déclaration par l'appel qu'a lancé le Président Volodymyr Zelensky selon lequel « il est temps de ficeler ce paquet [de mesures] de telle sorte que l'on entende plus un seul mot de la partie russe au sujet d'armes de destruction massive. »

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.